

Vienne

Audience fictive: «Prendre conscience de comment la justice est rendue»

Ce lundi 26 mai, une audience fictive a eu lieu au tribunal judiciaire de Vienne. Des acteurs ont joué les rôles des prévenus et des victimes pendant que les magistrats et avocats jouaient leur propre rôle. Dans le public, 74 élèves de CMI-CM2 à qui cette audience particulière était destinée.

Marine Rabassa est chargée de mission "justice de proximité" auprès du tribunal de Vienne. Elle explique les enjeux de cette audience particulière.

Que représente cette audience fictive pour ces élèves de CMI-CM2?

«Cela vient clôturer un parcours de plusieurs séances consacrées aux droits et devoirs. Plusieurs acteurs s'impliquent toute l'année pour aller dans les classes et parler justice, droits et devoirs, règles, émotions. Des policiers ou des gendarmes, selon la zone, viennent également présenter leur métier. Cette audience fictive est un point d'illustration: voici ce qu'il se passe quand on ne respecte



Marine Rabassa est l'organisatrice de cette audience fictive du côté de la justice.
Photo Le DL/E.R.

pas les devoirs auxquels on est astreint.»

Est-ce que cet âge de 10-11 ans (CMI-CM2) est pertinent?

«Oui, car c'est avant l'entrée au collège, avant l'adolescence et les complications qu'il peut y avoir. Où les questions de harcèlement scolaire sont

souvent plus présentes. C'est le bon moment pour les sensibiliser. Et puis ça peut susciter des vocations.»

Que souhaitez-vous démontrer à travers ce parcours et cette audience?

«Que le système judiciaire n'est pas là que pour punir

mais aussi pour protéger, notamment les enfants. Ce travail permet de déconstruire les images qu'ils ont de la justice, des représentations qu'ils voient dans des séries américaines. Le regard qu'ils portent est travesti par tout ce qu'ils voient, qui est assez éloigné du réel.»

Qu'est-ce qui étonne le plus les enfants?

«Qu'un enfant peut aller en prison à partir de 13 ans. Les mineurs peuvent être sanctionnés. Ils n'en ont pas forcément conscience.»

Comment les magistrats vivent-ils cette audience fictive?

«Ils prennent ça à cœur. Ils se rendent disponibles et rendent disponible la salle d'audience. Ils préparent en amont l'audience, ils sont impliqués pour être le plus pédagogique possible.»

Pourquoi l'ouverture au public d'une salle d'audience est importante?

«Parce qu'il faut prendre conscience de comment la justice est rendue. La justice et les magistrats sont souvent critiqués. Il faut que ce soit fait en connaissance de cause et pour cela, il faut comprendre. Rien n'est caché, les juges s'appuient sur la loi, ils ne font pas comme ils veulent. Il faut démystifier tout ça. Et le meilleur moyen, c'est d'assister à une audience.»

● **Propos recueillis par Édith Rivoire**

Quatre mois de prison avec sursis: «Pourquoi ont-ils la même peine?»

«Est-ce que c'est vrai ou c'est une histoire?» La question revient à trois reprises dans la bouche des enfants. Les comédiens de la compagnie Tenfor peuvent être satisfaits de leur prestation, les enfants les ont trouvés crédibles. Il faut dire que cette audience avait tout pour être vraie. Le prévenu, Lucas, 15 ans, a donné des coups de pied, notamment à la tête, à Enes, autre élève présent au tribunal, devant le collège Jean-Macé de Vienne. Une scène filmée par Carole, elle aussi jugée ce lundi. Les parents respectifs sont présents. Voilà pour les personnages fictifs. Du côté des «vrais», on retrouve des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), une avocate de la défense et sa consœur

pour les parties civiles, une procureure, une juge et deux assesseurs.

Après une heure d'audience où les tours de parole sont respectés, le jugement tombe: les deux prévenus sont condamnés à quatre mois de prison avec sursis ainsi que des mesures éducatives judiciaires. Les doigts se lèvent alors et un tas de questions pertinentes tombent. Exemple: «Pourquoi elle a autant que lui alors qu'elle n'a fait que filmer?» Réponse de la présidente du jour: «On regarde ce qui a été commis par le passé et les faits. En l'occurrence, elle est considérée comme complice donc les peines sont identiques.»

Ce sont des moyens et des ressources d'ampleur qui



Ce lundi, 74 élèves de CMI-CM2 ont assisté à une audience fictive au tribunal de Vienne.
Photo Le DL/E.R.

sont mis au service des Ateliers droits et devoirs (ADD), dans laquelle entre cette audience particulière. Ils sont pilotés par le Réseau Oxyjeunes de Vienne Condrieu Agglomération en partenariat avec l'Éducation

nationale, les infirmières scolaires, la justice, la police, la gendarmerie, la prévention spécialisée, l'association France Victimes 38 Apress, les centres sociaux et la PJJ. Cette année, les élèves venaient des écoles

Pierre-Bouchard (Chasse-sur-Rhône), Jean-Rostand et Jean-Moulin à Vienne. Des établissements situés dans des quartiers «politique de la ville» dont les crédits servent au dispositif ADD.
● **E.R.**